

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2012

DCM N°12-09-21

**Objet : Convention de contingent réservataire.**

**Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par l'Office Public d'HLM Moselis pour financer l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS situés 37, rue des Jardins à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, l'Office Public d'HLM Moselis s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% de logements produits dans le cadre de cette opération.

La réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution du logement social sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole du 2 novembre 2011 de garantir les prêts contractés par l'Office Public d'HLM Moselis pour financer l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS situés 37, rue des Jardins à Metz.

VU le courrier de l'Office Public d'HLM Moselis en date du 2 août 2012 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement lié à l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS situés 37, rue des Jardins à Metz.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention de contingent réservataire ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
L'adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 8.5
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 45                      Absents : 10                      Dont excusés : 8
--

<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>
---